



ENSEIGNEMENT GENERAL

	1 ^è	2 ^è
FORMATION COMMUNE		
Religion catholique	2	2
Français	6	5
Mathématiques	4	5
Etude du milieu	4	4
Sciences	3	3
Langue moderne I :		
Anglais ou Néerlandais	4	4
Education physique	3	3
Education par la technologie	1	1
Education artistique - dessin	1	/
Education artistique - musique	/	1
Sous-total	28	28
ACTIVITES OBLIGATOIRES		
		AU CHOIX
Initiation à l'informatique	1	/
Sciences	/	2
<u>ou</u>		<u>ou</u>
Socio-économie	/	2
ACTIVITES COMPLEMENTAIRES		
	1	AU CHOIX
Art culinaire - 1h	
Education artistique : arts plastiques - 1h	
Education physique : sport - 1h	
Initiation à l'informatique - 1h	/
TOTAL	30	31

En 1^è année, les trois activités complémentaires sont réparties sur l'année scolaire par trimestre. Au terme de l'année, l'élève aura donc suivi les trois activités.

En 2^è année, l'élève doit choisir une activité obligatoire (sciences ou socio-économie) à raison de deux heures par semaine et une activité complémentaire à raison d'une heure par semaine.